

## 2023-8115-50 : LOCATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES

En vigueur du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 janvier 2027.

### CATÉGORIE DE VÉHICULES

1	Voiture de tourisme sous-compacte, 4 places
2	Voiture de tourisme compacte, 5 places
3	Voiture de tourisme intermédiaire, 5 places
4	Voiture de tourisme électrique ou hybride rechargeable, 5 places
5	Véhicule utilitaire sport, électrique ou hybride rechargeable, 5 places,
6	Véhicule utilitaire sport, 5 places, charge utile <sup>3</sup> minimale de 400 kg
7	Camionnette pleine grandeur, 4 places, cabine régulière, charge utile <sup>3</sup> minimale de 1 300 kg
8	Camionnette pleine grandeur, 5 places, cabine allongée, charge utile <sup>3</sup> minimale de 450 kg
9	Camionnette pleine grandeur, 5-6 places, cabine d'équipe, charge utile <sup>3</sup> minimale de 1 200 kg
10	Véhicule utilitaire, pleine grandeur 7 places
11	Fourgonnette compacte, transport de personnes, 5 à 7 places
12	Fourgonnette pleine grandeur, transport de personnes 8 places
13	Fourgonnette pleine grandeur, transport de personnes, 12 à 15 places
14	Fourgonnette pleine grandeur, 2 places, transport d'objets, charge utile <sup>3</sup> minimale de 1 000 kg,
15	Fourgon, charge utile minimale de 1 800 kg, longueur de chargement de 14 à 16 pieds avec rampe de chargement ou passerelle
16	Fourgon, charge utile minimale de 1 800 kg, longueur de chargement de 20 à 22 pieds avec avec plateforme hydraulique